

• (1420)

LES GRAINS

L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES PAR LE GOUVERNEMENT—L'AMORTISSEMENT, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION—LA LOCATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre responsable de la Commission canadienne du blé ou au premier ministre. Comme celui-ci a fait part à Winnipeg de l'intention du gouvernement d'acheter 2,000 wagons-trémies au coût de 42 millions de dollars et qu'il a aussi déclaré que la Commission canadienne du blé les achèterait et les mettrait en service, le ministre peut-il nous dire si la Commission se portera garante à l'avenir des frais d'amortissement, d'entretien et de réparation de ce matériel roulant?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. La Commission canadienne du blé ne se portera pas garante en fin de compte d'une partie quelconque des achats et, par conséquent, ce sera plutôt le gouvernement qui remboursera tous les frais de dépréciation. La Commission canadienne du blé deviendra le propriétaire titulaire des wagons-trémies et, naturellement, les chemins de fer qui devront fournir la locomotive appropriée pour remorquer les wagons à partir des éleveurs ferroviaires jusqu'aux terminus des entrepôts à grains s'occuperont de les mettre en service. Avec ces 2,000 wagons additionnels, nous espérons dépasser même les exportations sans précédent que nous enregistrons actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle orientation de la politique des transports, que les chemins de fer sont tenus de transporter les céréales d'exportation sans charger plus que les taux dits du Pas du Nid de Corbeau, le ministre nous dirait-il si les chemins de fer devront louer ces wagons ou autrement payer une certaine somme pour leur utilisation? Les chemins de fer seront-ils obligés de payer un certain montant pour utiliser le matériel roulant?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, les obligations précises des chemins de fer, de la Commission canadienne du blé et du gouvernement en ce qui concerne les frais de transport de ce volume extraordinaire de céréales demeurent un point à régler officiellement au cours d'entretiens futurs. Toutefois, je dois dire qu'il a été bien difficile de persuader les diverses parties intéressées, tant les compagnies de silos que les chemins de fer, de prendre les mesures nécessaires pour assurer le transport, disons, de 900 millions de boisseaux de grains, chacune prétendant que cela pourrait se faire si les autres parties apportaient des changements. Nous voulions voir transporter le grain sans attendre la résolution de ce différend. Autrement dit, nous voulions nous assurer que le grain serait transporté sans nous attarder au règlement des difficultés qui se posaient entre les parties et qui auraient pu servir de

[L'hon. M. Lang.]

prétexte pour expliquer le retard des expéditions de grain.

M. Gleave: Le ministre veut-il nous laisser entendre que les chemins de fer n'étaient pas disposés à transporter le grain ou, en fait...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si cette question n'engendre pas un débat. Pour l'instant, la présidence donne la parole au député de Marquette afin qu'il pose une question supplémentaire. Nous pourrions revenir plus tard au député de Saskatoon-Biggar s'il a une autre question supplémentaire à poser.

LE PRIX DES GRAINS

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à la déclaration du premier ministre vendredi, à Winnipeg, portant que le gouvernement fédéral apportera son aide en achetant 2,000 wagons-trémies pour acheminer le grain. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé serait-il en mesure de dire à la Chambre si le gouvernement a prévu des moyens efficaces de résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels doivent faire face les agriculteurs de l'Ouest, plus précisément le bas prix auquel le gouvernement vend le blé?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crois que cette question est irrecevable. Le député demande au ministre de faire une déclaration de principe qui normalement se fait à l'appel des motions. Le député pourrait peut-être reformuler sa question ou poser une question supplémentaire à la suite de celle que vient d'adresser le député de Saskatoon-Biggar.

M. Stewart (Marquette): Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il préciser à la Chambre si le gouvernement a pris des mesures pour compenser le bas prix du blé qui pose un problème aux agriculteurs de l'Ouest à l'heure actuelle?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La deuxième question du député ressemble à sa première, mais peut-être que le ministre voudra y répondre très brièvement. Au député qui a posé la question et au ministre, je dis qu'on demande au ministre de faire une déclaration d'ordre général qui devrait être faite à l'appel des motions. Si le ministre accepte de répondre brièvement à cette question, j'autoriserai ensuite le député de Regina-Est à poser une question supplémentaire.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que le grain qui est vendu est vendu sur les marchés internationaux au meilleur prix possible. Outre ces programmes axés sur le prix, qui procèdent de l'empressement à acheter, l'acquisition de 2,000 wagon-trémies est bel et bien susceptible d'améliorer la situation des agriculteurs.

M. Stewart (Marquette): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.